

Flotte d'entreprise : demander une vignette Crit'Air

Accéder au Service en ligne

Un espace professionnel sécurisé est disponible dans l'onglet en haut à droite du site www.certificat-air.gouv.fr.

Vous devez créer un compte.

L'Espace Flotte Entreprises permet notamment les opérations suivantes :

Réaliser des commandes groupées si votre flotte de véhicules est supérieure à 50 véhicules ou si vous ne pouvez pas payer par carte bancaire

Obtenir un devis

Recevoir les certificats qualité de l'air à des adresses que vous indiquez

Recevoir des colis avec un tarif ajusté en fonction du mode d'envoi choisi (possibilité de colisage),

Payer les certificats par virement bancaire ou administratif, dans un délai de 30 jours, à réception de facture.



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00